



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 10 septembre 2019

DELIBERATION N° 2019/03

Avis du Comité de l'eau et de la biodiversité sur le projet de révision des zones sensibles à l'eutrophisation en application de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 concernant le traitement des eaux urbaines résiduaires (ERU)

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 10 septembre 2019, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier les articles L.213-13 et suivants,
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2019-11-116-001 du 16 novembre 2018 portant modification de la composition du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

À la suite de la présentation en séance du projet de révision des zones sensibles à l'eutrophisation en application de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 concernant le traitement des eaux urbaines résiduaires (ERU),

DÉCIDE

Article 1 :

Le Comité de l'eau et de la biodiversité émet un avis favorable sur le projet de révision des zones sensibles à l'eutrophisation de Guadeloupe.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 10 septembre 2019,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'G' followed by a vertical line, representing Sylvie Gustave DIT DUFLO.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO